

À PROPOS D'UNE QUESTION AU MINISTRE ET SURTOUT DE LA RÉPONSE

Je souhaite m'exprimer à propos de la réponse du Ministre (?) à la question écrite du député Cl. Bartolone : question et réponse publiées dans le numéro 71 de la Revue de l'EPI.

Il m'a semblé que la question posée concernait essentiellement les outils informatiques individuels (au-delà des calculatrices), sources d'inégalités dans leurs fonctions d'antisèches électroniques. Elle aurait pu être formulée plus directement en disant : l'élève qui en a les moyens peut se payer des antisèches électroniques performantes et autorisées !

A cette question précise et quelque peu provocatrice, il a été répondu :

- en rappelant un texte de 1986, c'est-à-dire vieux de 7 ans... texte qui à l'évidence est totalement inadapté aux machines actuelles et donc impuissant à empêcher ces fameuses antisèches légales. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Olivetti Quaderno est autonome, elle n'a besoin ni de "modules ou interfaces enfichables", elle dispose d'un disque dur de 20 mégas et ses dimensions sont de 15 x 21 cm. (ce doit être un hasard...).

- en rappelant que ces machines sont interdites en philosophie, lettres et langues vivantes (pas en langues mortes ?), donc autorisées dans les autres disciplines ; donc dans ma discipline, mais aussi en Biologie, Physique-Chimie, etc.

- autorisées "sauf mention expresse du contraire portée sur le sujet". Ce qui veut dire que les candidats sont empêchés au dernier moment d'utiliser un machine qu'ils auront utilisée toute l'année en classe et chez eux. On ne peut mieux couper l'examen de l'enseignement ! Que valide-t-on au juste ? Qu'en est-il du contrat didactique entre l'élève et le système éducatif ?

Je ne m'arrêterai pas sur l'argument des formulaires papier, totalement désuet et ressemblant fort à un combat d'arrière garde. Pourquoi ne pas distribuer des plumes d'oie ? Il ne concerne de toutes façons que les mathématiques et le problème de l'utilisation des "outils informatiques" est d'une autre ampleur.

Je ne suis pas le seul à avoir noté que la réponse passe à côté de la question posée. C'est en effet trop voyant.

Comme il est écrit dans un précédent éditorial de la Revue (n°69, je crois) une réflexion de fond doit avoir lieu sur l'utilisation des aides électroniques dans l'enseignement, puis corrélativement dans les examens et concours. Le problème n'est pas simple. Personne n'a actuellement une réponse à apporter sur un plateau. Toutes les disciplines sont concernées. Une structure de réflexion comprenant suffisamment d'enseignants du terrain compétents doit être mise en place. Des décisions s'imposent, et vite.

Je fais confiance à l'EPI pour lancer un vrai débat.

M. BLOS

NDLR : nous avons choisi de reproduire cette lettre qui dans sa concision est représentative du courrier reçu.